

Consultation publique

Itinéraire Blain (Saint-Émilien-de-Blain) - Héric



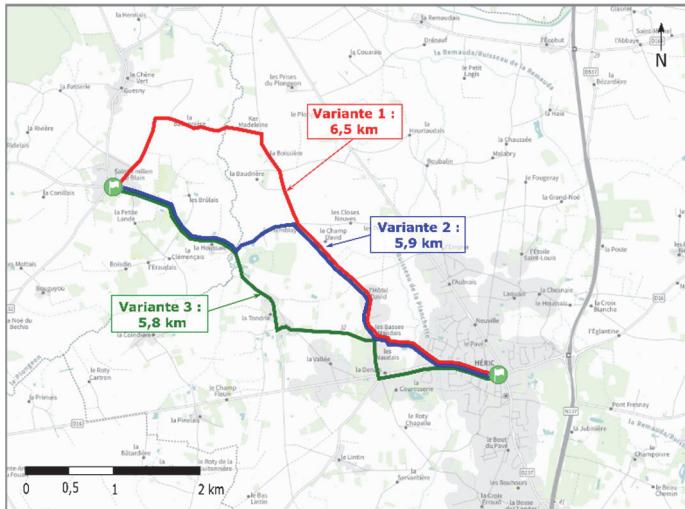
Loire
Atlantique

Du 5 juin au 3 juillet 2024

Donnez votre avis sur votre futur itinéraire vélo

Afin de favoriser la pratique du vélo, le Département de Loire-Atlantique souhaite relier d'ici 2032 toutes les communes de Loire-Atlantique par des itinéraires cyclables. Entre Blain (Saint-Émilien-de-Blain) et Héric, la nouvelle liaison permettra de relier les deux bourgs afin d'accéder à vélo aux différents pôles générateurs de déplacements tels que les équipements publics, les zones d'emploi, pôle d'échange multimodal d'Héric et les commerces. Pour recueillir l'avis des habitant·es et usager·ères, une consultation publique est organisée du 5 juin 2024 au 3 juillet 2024.

Le projet d'itinéraire cyclable entre Blain (Saint-Émilien-de-Blain) et Héric



3 variantes étudiées

La variante 1 (6,5 km) propose le meilleur niveau de confort et de sécurité pour les cyclistes. Afin de limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur l'environnement, l'utilisation d'aménagements existants est privilégiée (chemin piétonnier reliant La Tondrie au bourg d'Héric par exemple).

Depuis Saint-Émilien-de-Blain, l'itinéraire proposé emprunterait des voies communales à faible trafic au nord et à l'est de la commune. La pose d'une signalisation permettra un partage de la voirie sur 4,5 km (marquage au sol et pose de panneaux). L'itinéraire emprunterait ensuite la voie verte en direction du bourg d'Héric.

La variante 2 (5,9 km), bien que plus directe, présente l'inconvénient d'emprunter des voies communales sinuueuses qui supportent un trafic routier important. Le manque de visibilité rend difficile la mise en œuvre de dispositifs de ralentissements de type chicane ou écluse.

La variante 3 (7,7 km), bien que plus directe, présente l'inconvénient d'être moins sécurisée. Elle emprunte des voies communales sinueuses et comprend la traversée de la RD16 qui supporte un fort trafic. Par ailleurs, sa réalisation implique d'élargir le chemin existant le long de la RD16, dont les acquisitions foncières impliquent nécessairement des délais de mise en œuvre plus longs.

Comment s'informer et participer à la consultation ?

Vous pouvez **prendre connaissance** des trois variantes et **donner votre avis** sur la plateforme en ligne **participer.loire-atlantique.fr/consultations-velo** à partir du 5 juin 2024.

Des panneaux d'exposition ainsi que des registres de contributions sont également disponibles dans les mairies de Blain et d'Héric et dans les locaux des intercommunalités : Communauté de Communes Erdre et Gesvres et Pays de Blain communauté.

5 800 km d'aménagements cyclables d'ici 2032

Actuellement, la Loire-Atlantique compte 2 100 km d'itinéraires cyclables dont 700 km sont gérés par le Département. Pour atteindre l'objectif de relier toutes les communes de Loire-Atlantique par des aménagements cyclables, 3 700 nouveaux km sont à créer. 1 400 km seront aménagés par le Département et 2 300 km le seront par les intercommunalités avec le soutien du Département.

Qu'est-ce qu'un itinéraire cyclable ?

L'objectif d'un itinéraire cyclable est de proposer un parcours le plus sécurisé possible. En fonction des possibilités du terrain et du trafic routier, il peut alterner les différents types d'aménagements suivants :



Voie verte



Piste cyclable



Chaussée à voie centrale banalisée
(ou chaussidou)



Bande cyclable



Voie partagée

La création d'un itinéraire est un projet collectif : le Département coordonne les études et travaux avec les communes et intercommunalités. L'avis des associations et habitant.es est également sollicité. Pour construire le nouvel itinéraire différents critères sont pris en compte : la sécurité, la desserte des principaux lieux de vie, la préservation de la nature et la prise en compte des chemins existants.

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET :



- sur **participer.loire-atlantique.fr/consultations-velo**
- ou en remplissant les registres des contributions disponibles en mairies

